



## nouvelle lois sur les donations

Par **virginie57**, le **11/07/2012 à 12:31**

Notre dossier de donation avec usufruit est en attente suite car notre notaire nous a dit qu'une nouvelle lois allé être voté sous peu.Nous sommes dans le doute qu'en est il? Certains disent que cette lois a été voté de ce faite la donation prévue passerait de 5000€ a 13000€.Comment faire pour savoir le vrai du faux?  
Merci de votre réponse

Par **youris**, le **11/07/2012 à 13:23**

bjr,  
il faut faire votre donation le plus vite possible car la loi actuelle est toujours en vigueur, à ma connaissance.  
votre notaire n'a aucune raison d'attendre, à part gagner plus si les abattements sont réduits. ces dispositions contenues dans la loi de finance rectificative sera applicable dès sa promulgation mais pas avant.  
cdt

Par **virginie57**, le **11/07/2012 à 13:32**

Merci de votre réponse la plus grande peur que l'on a en signant s'est que la loi soit rétroactive et que l'on nous demande une somme trois fois supérieur a ce qui été prévue comme nous l'a dit le notaire...

Par **youris**, le **11/07/2012 à 13:37**

bjr,  
par principe, une loi n'est que très rarement rétroactive afin de garantir la sécurité juridique. les notaires n'arrêtent pas de travailler chaque fois qu'un projet de loi existe.  
cdt

Par **virginie57**, le **11/07/2012 à 13:40**

Bonjour

Vous pensez que le notaire essaye de nous faire attendre pour y trouver son compte?

Par **youris**, le 11/07/2012 à 14:00

demandez lui pourquoi il veut attendre, cela se comprendrait si les donations allaient devenir plus favorables avec la nouvelle loi, ce qui n'est pas le cas.

Par **beberenice**, le 11/07/2012 à 19:00

En quoi consiste ce changement? Le changement concerne-t-il également les donations aux oeuvres caritatives dans le cadre de la [Loi TEPA](#)?

Par **virginie57**, le 11/07/2012 à 20:02

En fait ils veulent baisser le montant de la donation elle passerait a 100000€ annuel, supprimer les abattements liés a l'age. Je pense que ca concerne que les donations sur le patrimoine.